



Fiscalité résidence à l'étranger

Par **ferrand**, le **04/03/2008** à **10:33**

comment se passe une régularisation de fiscalité concernant une résidence secondaire achetée à l'étranger il y a des dizaines d'années. Il n'y a jamais eu de déclaration faite en France et les impôts ont été uniquement versés dans le pays concerné.
merci

Par **dubus**, le **07/03/2008** à **10:20**

En principe, en dehors de l'ISF, la possession d'un bien à l'étranger n'a pas d'impact fiscal

le bien étant possédé depuis plus de cinq ans il n'y a pas de problèmes d'impôt sur le revenu (sauf à vérifier la convention fiscale signée entre la France et le pays concerné

si vous êtes redevables de l'ISF et sur cette question de convention fiscale , vous devriez consulter un avocat fiscaliste qui pourra vous conseiller

cordialement

Dubus

Par **ferrand**, le **07/03/2008** à **11:26**

merci beaucoup